



MGEN : oubli prélèvement de cotisations

Par **scorta17**, le **01/06/2011 à 08:31**

Fin 2009 je retournais dûment signé à la MGEN un échéancier de prélèvements de cotisations sur 10 mois pour 2010. Idem pour 2011.

Aujourd'hui, à ma grande surprise, la MGEN me réclame la somme de 888 € correspondant aux deux années de cotisations prétextant un rejet de mes prélèvements, alors que ma banque n'a rien rejeté.

Je suis extrêmement surprise car les remboursements se faisaient et je recevais mes cartes d'adhérente.

Ma petite retraite retraite ne me permet pas de régler cette somme même sur 10 échéances. Que me conseillez-vous de faire ?

Je vous remercie de vos conseils.

Scorta

Par **Freeze**, le **01/06/2011 à 12:00**

Le mieux est de quitter la MGEN : mauvaise Mutuelle, mauvaise gestion, cotisation élevée, prestations minables...

Par **fgouedard**, le **06/06/2011 à 09:10**

je trouve la réponse de Freeze très peu juridique....

vous avez visiblement une dette, et elle s'accumule mais la Mgen peut commettre des erreurs et l'administration peut aussi ne pas précompter votre cotisation sur vos ressources. Il y a plusieurs acteurs dans ce domaine.

je vous conseille d'aller dans votre section Mgen et de faire toute la clarté sur votre dette et vos prélèvements.

c'est le plus sûr moyen de ne pas être en difficulté au cas où vous auriez un grave pépin de santé.

Quant à Freeze

mauvaise mutuelle ? ah oui et pourquoi ?

c'est juste la 1ère mutuelle santé elle protège 3.5 millions de personnes...toutes ces personnes se tromperaient-elles ?

mauvaise gestion ? elle redistribue 95% des cotisations encaissées sous forme de prestations

à ses adhérents qui dit mieux ?

Cotisation élevée ? ce n'est pas qu'une mutuelle santé, elle garantit la perte de salaire, l'invalidité, la dépendance, le décès sans supplément de cotisation et sans option.

mauvaises prestations ? c'est devenu une légende urbaine car depuis la mise en place des conventionnements en optique et en dentaire sa prise en charge est reconnue de très haut niveau.

Par **armor**, le **18/07/2011** à **08:13**

le plus simple est de prendre contact avec votre section départementale afin de mettre en place un échéancier tenant compte de vos capacités financières (il semble que cela peut aller jusqu'à 20 mensualités) ensuite il faut demander le motif des rejets de prélèvements. Cela peut venir d'un problème sur l'autorisation de prélèvements. Dans le cas où vous auriez communiqué le rib d'un livret A, il faut savoir que les prélèvements sont interdits sur ce type de compte